

## Charte déontologique

Je, soussigné(e) ....., étudiant ingénieur de l'Université de Technologie de Compiègne, m'engage à respecter les articles ci-dessous, relatifs à l'utilisation des entretiens réalisés dans le cadre de l'étude pédagogique de l'UV PH13 « Philosophe aujourd'hui : le travail ».

### Article 1 - Confidentialité des notes et retranscriptions

La retranscription des entretiens et les notes prises lors de ceux-ci demeureront à usage au sein du binôme d'étudiants en charge de l'étude. Elles ne seront transmises en aucun cas aux autres étudiants, aux enseignants de l'UV, ni à quiconque.

### Article 2 - Enregistrement des entretiens

Les entretiens pourront être enregistrés. Ces enregistrements ont une finalité purement scientifique : des extraits pourront être cités dans le rapport. L'enregistrement ne pourra être réalisé qu'avec l'accord explicite de la personne interviewée. Il pourra être interrompu à tout moment à la demande de ladite personne, quelle qu'en soit la raison, et sans que la raison n'ait à être donnée.

### Article 3 - Anonymisation des citations

Les citations issues de l'entretien et susceptibles d'être utilisées seront systématiquement anonymisées. En aucun cas le nom de la personne interviewée ne pourra être mentionné.

Date et signatures :